

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle, dûment convoqué au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie de Saint-Julien Beychevelle, sous la présidence de Monique CAPDET, Adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2016	Etaients présents : Mmes et MM. BRESSAN, DELON, POUHEY, CAPDET, RAYSSIGUIER, COURTIER, BATARD SOUSSOTTE, DUBEDOUT, MOUTINARD
Nombre de membres en exercice : 15	Absents ou excusés :
Nombre de présents : 10	Mme GAUTHIER ayant donné procuration à Mme RAYSSIGUIER
Procurations :3	M. VERGNES ayant donné procuration à M. POUHEY
Votants : 13	M. ELICECHE ayant donné procuration à M. DELON
	Mme PONS, M. BERROA
	Secrétaire de séance : Mme BATARD

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2016

Le compte rendu de la dernière séance, adressé à chaque élu n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pour l'approbation des trois comptes administratifs.

N°2016-04/ 1 : Approbation du compte administratif 2015 – Budget Logement Social

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monique CAPDET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Lucien BRESSAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 291.92	4 488.82		4 488.82	2 291.92
Opérations de l'exercice	772.16	5 479.05	4 706.96	4 488.82	5 479.12	9 967.87
TOTAUX	772.16	7 770.97	9 195.78	4 488.82	9 967.94	12 259.79
Résultat de clôture		6 998.81	4 706.96			2 291.85
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	772.16	7 770.97	9 195.78	4 488.82	9 967.94	12 259.79
RESULTATS DEFINITIFS		6 998.81	4 706.96			2 291.85

A l'unanimité,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

N°2016-04/ 2 : Approbation du compte administratif 2015 – Budget Eau et Assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monique CAPDET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Lucien BRESSAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		297 690.93		157 776.63		455 467.56
Opérations de l'exercice	92 348.98	122 470.21	70 466.51	151 153.45	162 815.49	273 623.66
TOTAUX	92 348.98	420 161.14	70 466.51	308 930.08	162 815.49	729 091.22
Résultat de clôture		327 812.16		238 463.57		566 275.73
Restes à réaliser			214 611.00	181 400.00	214 611.00	181 400.00
TOTAUX CUMULES	92 348.98	420 161.14	285 077.51	490 330.08	377 426.49	910 491.22
RESULTATS DEFINITIFS		327 812.16		205 252.57		533 064.73

A l'unanimité,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

N°2016-04/ 3 : Approbation du compte administratif 2015 – Budget Principal

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monique CAPDET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Lucien BRESSAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		282 637.47		845 635.16		1 128 272.638
Opérations de l'exercice	782 448.29	1 047 163.86	811 360.95	401 791.42	1 593 809.24	1 448 955.28
TOTAUX	782 448.29	1 329 801.33	811 360.95	1 247 426.58	1 593 809.24	2 577 227.91
Résultat de clôture		547 353.04		436 065.63		983 418.67
Restes à réaliser			175 598.22	39 492.63	175 598.22	39 492.63
TOTAUX CUMULES	782 448.29	1 329 801.33	986 959.17	1 286 919.21	1 769 407.46	2 616 720.54
RESULTATS DEFINITIFS		547 353.04		299 960.04		847 313.08

A l'unanimité,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire rentre dans la salle du conseil.

N°2016-04/ 4: Approbation du compte de gestion 2015 – Budget Logement Social

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°2016-04/ 5 : Approbation du compte de gestion 2015 – Budget Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°2016-04/ 6 : Approbation du compte de gestion 2015 – Budget Principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

°2016-04/ 7 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 – Budget Logement Social

Le compte administratif 2015 du budget Logement social présente un excédent de fonctionnement de **6 998.81 €** qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2016.

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	6 998.81 €
D) Excédent au 31 décembre 2015 . affectation obligatoire . à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) . à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) au budget primitif	2 291.85 €
Solde disponible affecté comme suit : . affectation complémentaire en réserves (compte 1068) au budget supplémentaire . affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	4 706.96 €
E) Déficit au 31 décembre 2015 . déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) . reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) . déficit résiduel à reporter . excédent disponible	
F) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

N°2016-04 / 8 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 – Budget AEP et Assainissement

Le compte administratif 2015 de l'eau et de l'assainissement présente un excédent de fonctionnement de **327 812.16 €** qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2016.

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	327 812.16 €
A) Excédent au 31 décembre 2015 . affectation obligatoire . à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	

. à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) au budget primitif	
Solde disponible affecté comme suit :	
. affectation complémentaire en réserves (compte 1068) au budget supplémentaire	
. affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	327 812.16 €
B) Déficit au 31 décembre 2015	
. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
. reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
. déficit résiduel à reporter	
. excédent disponible	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

2016-04/ 9 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 – Budget Principal

Le compte administratif 2015 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 547 353.04 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2016.

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent	547 353.04 €
Déficit	
D) Excédent au 31 décembre 2015	
. affectation obligatoire	
. à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
. à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) au budget primitif	211 409.02 €
Solde disponible affecté comme suit :	
. affectation complémentaire en réserves (compte 1068) au budget supplémentaire	
. affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	335 944.02 €
E) Déficit au 31 décembre 2015	
. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
. reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
. déficit résiduel à reporter	
. excédent disponible	
F) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

N°2016-04/ 10 : Vote des 3 taxes

Madame CAPDET, adjointe au maire, indique que la commission des finances a étudié 3 simulations pour l'augmentation des 3 taxes. Les simulations étudiées portaient des augmentations de 1%, 1,5% et 2%. La commission des finances propose d'augmenter les 3 taxes de 1 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Contre »,

FIXE comme suit le taux des taxes communales pour l'année 2016 :

	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	611 200	16,07%	98 220 €
Taxe foncière bâtie	713 000	19,18%	136 753 €
Taxe foncière non bâtie	1 046 000	35,31%	369 343 €
Total du produit fiscal			604 316 €

N°2016-04/ 11: Vote du budget primitif 2016– Budget Logement Social

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2016, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 738.99	8 738.99
Section d'investissement	9 852.35	9 852.35
TOTAL	18 591.34	18 591.34

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 738.99	8 738.99
Section d'investissement	9 852.35	9 852.35
TOTAL	18 591.34	18 591.34

N°2016-04/ 12: Vote du budget primitif 2016– Budget Eau et Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2016, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 812.16	405 812.16
Section d'investissement	595 853.27	595 853.27
TOTAL	1 001 665.43	1 001 665.43

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 812.16	405 812.16
Section d'investissement	595 853.27	595 853.27
TOTAL	1 001 665.43	1 001 665.43

N°2016-04/ 13 : Vote du budget primitif 2016 – Budget Principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2016, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 295 703.02	1 295 703.02
Section d'investissement	938 874.47	938 874.47
TOTAL	2 234 577.49	2 234 577.49

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 295 703.02	1 295 703.02
Section d'investissement	938 874.47	938 874.47
TOTAL	2 234 577.49	2 234 577.49

N°2016-04/14: Permission de voirie - Domaines Henri Martin

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande des Domaines Martin de végétaliser la façade du nouveau bâtiment face au square Désiré Cordier. Afin de réaliser ce projet, les Domaines Henri Martin devraient découper le trottoir sur une largeur de 30 cm.

Un projet de convention, ci-joint, relate les obligations des Domaines Martin.

Après avoir pris connaissance de ces explications et du projet de convention établie entre les Domaines Henri Martin et la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Questions diverses :

- *M. le Maire informe ses collègues que si 50 % des communes membres des communautés de communes de Cœur Médoc et du Centre Médoc votent contre la fusion proposé par M. le Préfet, ce dernier sera dans l'obligation de revoir le dossier de fusion.*

- *M. DELON fait part à l'assemblée :*
 - *- de la demande de M. BROUSSARD de mettre une place handicapée à côté de son restaurant pour les personnes à mobilité réduite. Compte tenu de la présence d'un espace réservé à ce titre place de l'Hôtel de Ville, il n'est pas nécessaire d'en créer un autre. Par ailleurs, il paraît plus judicieux que cette place soit à proximité immédiate de la mairie, de l'école et de l'agence postale.*
 - *De la rencontre de riverains de la rue Marie-Amélie avec la commission des travaux. Leur souhait serait de faire ralentir la circulation un peu plus. Une estimation financière pour rajouter 2 plateaux au niveau des résines actuelles (DHM et sortie nord Beychevelle) sera étudiée. En ce qui concerne les dégradations du bâtiment de M. Bertou, dommages, il faudrait faire évaluer le coût et la pertinence de faire désolidariser le passage surélevé du trottoir.*
 - *Pluvial rue Marie-Amélie : il a été porté à notre connaissance un problème de raccordement des eaux pluviales de M. Cazenave au réseau public. Un chiffrage est actuellement en cours.*
 - *De l'effondrement d'une partie du pluvial sous la chaussée de la RD2 au niveau de la sortie nord de Beychevelle. Une étude est en cours.*
 -

- *M. POUHEY informe ses collègues que le conseil d'école, suite à une demande de la communauté de communes quant à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), a validé la proposition de POTS (Projet d'Organisation du Temps Scolaire). Les horaires seront identiques sur l'ensemble de la semaine (8 h 30-12 h 00 et 14 h 00-15 h 35) à l'exception du mercredi (8 h 30 – 12 h 10). Les TAP auront lieu les mardis et vendredis de 15 h 35 à 17 h 05.*

- *M. DUBEDOUT pense qu'il serait souhaitable que la municipalité soit plus incisive lors de problème avec les administrés afin qu'une réponse à leur demande (positive ou négative) soit donnée plus rapidement, citant l'affaire de M. Bertou qui a débuté en 2013. M. le Maire lui répond que par rapport à l'affaire citée, toute une procédure d'expertise a été mise en place. Cette expertise a débouté la demande de M. Bertou quant à l'enlèvement du plateau et a consigné dans son rapport que M. Bertou abandonnait le problème des dommages matériels affectant son bâtiment. Le dossier était donc clos mais M. Bertou revenant régulièrement sur les nuisances, la commune essaie de trouver une solution qui satisfasse la majorité des riverains de la rue Marie-Amélie.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 h 50.